

LA CONVENTION CITOYENNE LANCE SON

BUDGET PARTICIPATIF

Bollènois·e
Plus de 16 ans

DÉPOSEZ
VOTRE PROJET



Une enveloppe globale de 150 000 €
pour les projets citoyens de la ville

**DOSSIER DE CANDIDATURE
RÈGLEMENT**



RÈGLEMENT

Principes du budget participatif

La démocratie participative est l'une des priorités de la municipalité. La mise en place du budget participatif permet aux habitants de proposer des projets citoyens utiles à tous les Bollénois.

Le budget participatif est un dispositif initié par la Ville de Bollène, approuvé le 28 mars 2022 par délibération du Conseil municipal, qui a fixé le montant global annuel à 150 000 €.

Il a pour objectif de permettre aux habitants de s'investir dans des projets nouveaux et permettre à chaque Bollénois de contribuer de façon active à la transformation de la ville, de son quartier.

Article 1 - Modalités

Ouvert à tous les Bollénois et Bollénois **de plus de 16 ans**, le dispositif prévoit l'attribution d'une enveloppe de 150 000 euros aux projets qui auront été proposés et choisis par les citoyens eux-mêmes.

Les projets participatifs seront réalisés **uniquement sur le territoire de la commune de Bollène** et auront un objectif d'intérêt général.

La candidature peut être portée par des personnes physiques, seules ou en groupe

Les projets collectifs doivent être déposés par **un référent unique** (et non une association)

Les élus ayant un mandat local ou national ne peuvent pas participer au budget participatif en déposant une idée ou en votant pour un projet.

Article 2 - Recevabilité des projets

Les projets déposés font l'objet d'un examen par le comité de validation (la Convention Citoyenne et les services de la Ville) visant à vérifier leur recevabilité.

Les propositions recevables dans le cadre du budget participatif doivent respecter les critères suivants :

- Relèver des compétences de la ville de Bollène.
- Être localisées sur le territoire communal.
- Présenter un intérêt général et à visée collective.
- Ne pas comporter, ni engendrer d'éléments de nature discriminatoire, diffamatoire ou sont contraire à l'ordre public et aux principes de laïcité.

Article 3 - Dépôt des projets

Soit par le formulaire en ligne sur le site de la ville www.ville-bollene.fr

soit par le formulaire papier à renseigner et à retourner à la mairie de Bollène (soit physiquement à l'accueil de la mairie ou par courrier : Hôtel de ville - Place Reynaud de la Gardette - 84500 Bollène)

Article 4 - Sélection des projets

Les projets éligibles seront soumis au vote des citoyens par voie numérique sur le site internet de la Ville www.ville-bollene.fr, sur Facebook et par voie papier avec la mise à disposition d'une urne à l'accueil de la mairie.

Le vote est ouvert à tous les habitants de la Ville de Bollène sans condition d'âge ou de nationalité. Les habitants peuvent voter pour un ou plusieurs projets.

Article 5 - Validation des projets

L'étude de faisabilité technique et financière sera examinée par les membres de la Convention Citoyenne :

- Vérification de la conformité des projets par les membres de la Convention Citoyenne en fonction des critères d'éligibilité énoncés dans le présent règlement;
- Etude de faisabilité technique, juridique et financière des projets par les directions concernées.

Article 6 - Réalisation des projets lauréats

La Ville de Bollène s'engage à lancer la phase de mise en oeuvre des projets lauréats en lien avec les porteurs de projets.

- La ville de Bollène sera maître d'oeuvre des projets retenus.
- La responsabilité de la mise en oeuvre de ces projets sera confiée à différents services municipaux selon les caractéristiques propres à chaque projet. Le porteur de projet sera étroitement associé à la réalisation technique.
- La ville restera propriétaire des éventuels équipements mis en place.
- Chaque projet réalisé fera l'objet d'une valorisation par la commune, par le biais d'une communication sur les supports municipaux.

Date et signature du porteur précédent de la mention «Lu et approuvé»

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

DOSSIER DE CANDIDATURE



PORTEUR DE PROJET

NOM-PRÉNOM

Date de naissance

Adresse

Téléphone

Mail

Quelles sont les thématiques de votre projet ?

- petite enfance
- Education & jeunesse
- Sport
- Culture & patrimoine
- Ville connectée
- Solidarité, social & santé
- Sécurité - tranquillité publique
- Transport & mobilité
- Habitat
- Cadre de vie - espaces verts - propreté & environnement
- Autres :

OBJECTIF DU PROJET
Quel est le but de votre projet ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

ENVERGURE DU PROJET

Comment allez-vous mobiliser autour de votre projet ? Rencontres - réunions - porte à porte etc....

Autres éléments : Photos, documents annexes, plan etc... (facultatif)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

RÉSULTATS ATTENDUS

Votre projet sera réussi si :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



